

INTRODUCTION GENERALE

**Théorie contemporaine des institutions et
justification du retour à l'ancien
institutionnalisme.**

1. L'enjeu du concept d'institution pour la théorie économique et son traitement par l'Economie standard.

Dans un sens commun qui intéresse les économistes, le concept d'institution est entendu comme une forme sociale ou une structure sociale établie par la coutume ou par le droit ¹. Plus généralement, la notion d'institution évoque des phénomènes collectifs inorganisés ou organisés qui se manifestent dans des structures et des comportements. Un des enjeux pour la théorie économique tient au fait que la notion d'institution fait référence à des facteurs sociologiques, ce qui présente un certain nombre d'implications en terme de définition du champ de la théorie économique. Par conséquent, on peut évoquer, dans un premier temps, la façon (ou les façons) dont a pu être envisagé le lien entre les mécanismes économiques et les facteurs socio-institutionnels. Dans un second temps, on peut s'interroger sur la manière dont la théorie économique standard s'acquitte de la prise en compte de ce lien ou, autrement dit, sur le statut qu'elle confère aux institutions dans les phénomènes économiques.

1.1. Un enjeu du concept d'institution : les frontières de l'Economie et ses conséquences pour la méthode.

L'histoire de la pensée économique est parcourue par la controverse relative au domaine de l'économie et sur le mode d'articulation ² des facteurs sociaux à ce champ ou encore sur la nature de la causalité entre phénomènes économiques et facteurs socio-institutionnels.

Dès que l'Economie a commencé à s'autonomiser de la philosophie sociale, cette question a été le sujet de différences et de divergences. Si Smith a cherché à définir les lois de fonctionnement des phénomènes économiques, c'est dans le cadre des institutions et des matériaux historiques de son temps. J.S. Mill a, quant à lui, opéré une dichotomie entre les phénomènes se rapportant à la production qui relèvent de lois spécifiques et universelles et les phénomènes se rapportant à la répartition, qui sont déterminés par des facteurs institutionnels. Ricardo a développé une conception plus axiomatique et déductive de la théorie économique qui a considérablement influencé la

¹ La définition même du concept d'institution représente en soi un enjeu théorique important. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de cette introduction même.

² Il n'est pas question, ici, de proposer une typologie des modes d'articulation entre deux champs de recherche supposés indépendants (ou que les pratiques institutionnelles de la recherche posent comme tel). On peut, par exemple, se reporter à celle proposée par Boyer à propos des liens entre l'économie et l'histoire évoquée au cours de la troisième partie, premier chapitre, paragraphe (2.1.3) ou Boyer, 1989. Il s'agit plutôt d'envisager, pour l'instant la prégnance de cet enjeu des institutions pour définir le champ de l'économie au cours du développement de la discipline.

méthode de la discipline tandis que des auteurs comme Sismondi sont à l'origine du rejet de cette méthode en vertu d'un point de vue historico-institutionnel (Bienaymé 1960, Hutchison 1984, Mitchell 1969).

Mais, c'est avec la dissension entre la première Ecole Autrichienne et l'Ecole Historique Allemande ³ que la manière d'envisager le statut des facteurs socio-historiques dans l'analyse économique est devenue un enjeu explicite de méthode pour la discipline. A travers sa critique de l'abstraction de la plupart des théories économiques, l'Ecole Historique Allemande s'oppose au caractère exogène qui est réservé aux facteurs sociologiques et à leurs changements. La contribution apportée à la théorie économique par l'Ecole Historique elle-même est à son tour souvent dénigrée sous le motif d'une accumulation de données factuelles, de monographies historiques sans construction consécutive d'un système théorique cohérent.

Cependant, il reste de l'historicisme une critique destructive contre la méthode abstraite et déductive qui cherche à donner à l'Economie comme discipline scientifique une large applicabilité à partir d'un nombre d'hypothèses restreint, dont le caractère formel et axiomatique et l'exclusion pure et simple des facteurs sociaux et institutionnels est un aspect caractéristique.

1.2. Le traitement du concept d'institution dans la théorie standard.

La théorie standard, qui se situe dans la tradition néo-classique de la lignée walrasienne et marshallienne, considère, comme ses détracteurs le notent, les institutions comme une catégorie exogène du point de vue des théories économiques. Les institutions qui ont un effet sur les phénomènes économiques sont considérées comme stables et la nature du-dit effet est celle d'une contrainte *a priori* sur les comportements. Cette assertion peut être examinée du double point de vue du lien social et des conceptions psychologiques des comportements.

Dans le cadre des théories de l'équilibre, le marché et la concurrence sont considérés comme les instances fondatrices de l'ordre social (De Villé 1990). Cette conception exclut tout autre facteur social du cadre des hypothèses. C'est la quête de la satisfaction des intérêts individuels qui est supposée réaliser l'harmonie collective. Il n'y a pas besoin d'autre instance que la concurrence des prix pour assurer la compatibilité des plans décentralisés. Les hypothèses sur le lien social justifient ainsi l'absence d'intérêt pour les institutions sociales autres que le marché.

³ ...que l'histoire de la pensée a retenu sous le nom de «la querelle des méthodes» ou *Methodenstreit* et qui opposait, en premier chef Schmoller et Menger.

Ensuite, sa conception des comportements explique que la théorie standard relève d'une vision statique des phénomènes économiques et ne se préoccupe pas des changements institutionnels ou de l'histoire, mais qu'elle considère, au contraire, les institutions (et en réalité, le marché) comme une contrainte donnée et stable. Les caractéristiques du marché sont insensibles aux actions humaines, elles s'imposent à elles sans que celles-ci les modifient en retour. Ces caractéristiques sont données par ailleurs : c'est l'exogénéité des contraintes institutionnelles. Les individus ont, par hypothèse, un comportement substantiellement maximisateur. L'idée de rationalité individuelle associée à cette hypothèse (couplée avec le mécanisme de concurrence) dispense d'élaborer une théorie spécifique des comportements collectifs par rapport à une théorie du comportement individuel, c'est-à-dire une théorie des institutions ou encore des liens entre facteurs sociaux et phénomènes économiques. Plus encore, il en découle une représentation économique des connaissances qui a pour conséquence logique le point de vue statique. Les comportements rationnels qui se manifestent par la maximisation sous contrainte des intérêts produisent l'ordre social par agrégation, ce qui suppose que les individus ont une connaissance adéquate pour réaliser leurs fins. En vertu de ce principe de connaissance adéquate et des motifs attribués aux agents, à un type de situation correspond un type précis de réponse, un type unique de décision. Ceci fonde une conception en termes de loi de réponse comportementale, de loi des phénomènes économiques et fonde également, par conséquent, la statique qui règle la pensée néo-classique en économie (Boland 1979).

L'exemple du traitement de la dynamique par Marshall ⁴ illustre bien cette question de l'exogénéité et de la stabilité de long terme des institutions dans les théories standards. La prise en compte du temps, chez Marshall, s'incarne dans "le principe de substitution des facteurs", c'est-à-dire que le changement sur une période donnée est expliqué par un choix d'optimisation qui ne requiert aucune modification dans les conditions sociales, supposées stables à long terme et donc exogènes aux problèmes économiques.

Ce constat de l'absence de l'institution comme catégorie intrinsèque de l'analyse dans les théories économiques standards se voit opposer une volonté contemporaine d'élaborer une théorie des institutions qui puisse être intégrée au domaine de la discipline. En effet, la réhabilitation récente de l'institution en tant que concept

⁴ Paradoxalement, Marshall est considéré comme un économiste ayant eu des velléités institutionnalistes. Ne dit-il pas, en effet, que "bien que l'analyse économique et son raisonnement général soient d'une large applicabilité, chaque pays a ses propres problèmes ; et tout changement dans les conditions sociales requiert vraisemblablement un développement nouveau des doctrines économiques" (cité par Boland, 1979).

élémentaire de l'analyse économique répond à une double nécessité historique et théorique.

Le passage d'un capitalisme de petites unités à un capitalisme de grandes unités sociétaires a bouleversé la conception des mécanismes de formation des prix ainsi que l'identité et l'horizon des plans (passage de l'entrepreneur individuel à la grande entreprise en nom collectif). A ce contexte peut être associée la préoccupation de donner un statut théorique autonome à l'entreprise par rapport aux conceptions qui l'identifient à un individu ou l'identifie à une entité collective caractérisée par le lien social marchand.

Les transformations dans le sens d'une plus grande complexification des techniques et des mécanismes socio-économiques se sont traduites par un accroissement des connaissances collectives associé à une plus grande incertitude. Les dernières décennies ont été marquées par la reconnaissance du caractère impropre des hypothèses économiques sur la rationalité et la connaissance. Or, comme le dit Boland, "un monde sans incertitude est un monde sans institutions" (Boland 1979). La reconnaissance de l'incertitude par les économistes contemporains a, par conséquent, comme corollaire, une reconnaissance de la nécessité d'une théorie des institutions.

2. La théorie contemporaine des institutions ⁵.

La théorie contemporaine des institutions ne constitue pas un courant de pensée homogène dont les frontières seraient bien définies. Au sens large, elle réunit autour d'un héritage commun un ensemble des voies de recherches sur des objets assez différents : Economie des droits de propriété (Posner) ; Economie des organisations (Williamson) ; Nouvelle Histoire Economique (North/Thomas), théorie des jeux (Schotter)... Cet héritage est relatif aux apports théoriques décisifs sur la nature de la connaissance disponible pour la décision des agents dont les étapes marquantes peuvent être résumées par : la mise en évidence de la différence entre le risque et l'incertitude par Knight ; la spécification de différents niveaux de rationalité dans les décisions par Simon ; la définition idiosyncratique de la connaissance selon Hayek et les apports de Arrow sur l'imperfection de l'information. Cet héritage a conduit, ce qu'il est convenu d'appeler de façon générique, la Nouvelle Ecole Institutionnelle ⁶ (*New Institutional*

⁵ Ces développements, ainsi que les suivants (3.) sont, en partie, inspirés par un article intitulé : "La firme entre transaction et contrat, Williamson épigone ou dissident de la pensée institutionnaliste ? " V. Dutraive, *Working paper* 92.01, E.C.T.- M.R.A.S.H, Lyon (à paraître).

⁶ Pour une présentation du programme de la N.E.I. d'un point de vue "interne", cf. Williamson 1975 et 1985 ; d'un point de vue "semi-interne", cf. Langlois 1987 et Menard 1990 ; et d'un point de vue externe, cf. Hodgson 1989 et Rutherford 1989b.

Economics ou N.E.I.) à rejeter un certain nombre d'hypothèses de la théorie standard sur le comportement des agents économiques et la nature de leurs interactions. Il en découle un ensemble de réflexions critiques vis-à-vis du modèle d'équilibre de concurrence pure et parfaite qui converge vers l'idée que le marché ne constitue, de par ses imperfections, ni un mode exclusif ni un mode optimal d'allocation des ressources et de coordination des actions individuelles. Par conséquent, les auteurs affiliés à la N.E.I. ont porté leur attention sur les formes alternatives d'allocation et de coordination à partir de la référence aux travaux de Chandler. Pour ce dernier, la coordination à l'intérieur des organisations, "la main visible" produit des économies d'échelle qui rendent les organisations hiérarchiques économiquement plus efficaces que le marché. La théorie contemporaine des institutions privilégie, ainsi, sous différents aspects, l'analyse de la nature théorique de la firme et des organisations par rapport au marché.

Dans ce nouveau champ de recherche, "l'Economie des coûts de transaction" semble représenter un paradigme dominant voire fédérateur. C'est de son point de vue et de celui de son auteur phare que nous abordons les caractéristiques de l'économie contemporaine des institutions.

2.1. Le modèle transactionnel de O.E. Williamson : la nature institutionnelle de la firme.

L'économie des coûts de transaction, dont les prémisses peuvent principalement être attribuées à Coase et le développement à Williamson, propose un modèle de la firme comme institution alternative au marché.

L'innovation conceptuelle de Coase tient à la prise en compte des coûts de fonctionnement spécifiques au marché. Selon lui, le système de prix caractéristique du marché engendre des coûts-dits de transaction qu'il identifie comme étant les coûts associés à la recherche de partenaires à l'échange et les coûts de négociation, d'établissement et de garantie du contrat. Pour Coase la firme répond, par conséquent, à une logique de minimisation des coûts de transaction qui interviennent sur les marchés imparfaits (Coase 1937).

Williamson a étendu l'analyse de Coase à la recherche de l'origine des coûts de transaction. Il attribue cette origine à deux facteurs de nature différente : la rationalité limitée des agents et le degré de spécificité des actifs dont une transaction est l'enjeu. Tout d'abord, l'imperfection substantielle de l'information et la capacité limitée des agents en matière de rationalité sont vecteurs d'asymétries dans la répartition de l'information relative à une transaction (ou encore de divergences dans la perception de

l'information), ce qui crée des conditions d'incertitude quant aux résultats des actions et transactions des agents.

Ensuite, la spécificité des actifs en jeu dans la transaction - c'est-à-dire la localisation particulière, la nature des équipements et des compétences de la main d'oeuvre (*site specificity, specialised dies, human asset specificity*) - engendre une dépendance à l'échange. Cette dépendance est d'autant plus marquée que la fréquence des transactions est importante.

L'ensemble de ces conditions d'incertitude et de dépendance à l'échange crée des risques de détournement des résultats de la part des agents ayant une position favorable dans la transaction (qui bénéficient d'une asymétrie favorable d'information), comportement que Williamson qualifie d'opportunisme.

Ce modèle riche de la diversité des variables qui entrent dans son fonctionnement peut, cependant, être résumé de manière assez formelle.

Imperfection de l'information + Rationalité limitée des agents =

INCERTITUDE.

Spécificité des actifs + Fréquence des transactions =

DEPENDANCE A L'ECHANGE.

Incertitude + Dépendance à l'échange =

conditions d'émergence de l'OPPORTUNISME.

Une transaction - que Williamson définit comme une opération économique consistant à transférer des biens et services "dans une interface technologiquement séparable" (Williamson 1981 p.1544) - s'incarne dans un contrat. Les coûts de transaction, tels qu'ils ont été identifiés par Coase, s'alourdissent avec le risque d'opportunisme pour un agent victime d'une asymétrie défavorable. Cet agent a intérêt à minimiser ou désamorcer ces coûts de transaction par des contrats de long terme qui internalisent la transaction, qu'il associe à un mécanisme d'incitation pour l'agent en position d'opportunisme (afin d'augmenter son utilité aux termes du contrat) (Favereau 1989).

Dans ce cadre, la firme est, pour Williamson, une institution qui répond à la logique d'internalisation des risques d'opportunisme ou encore d'économie sur les coûts de transaction. La configuration des coûts liée à la spécificité des actifs et le nombre de transactions en jeu déterminent la structure institutionnelle optimale : le marché, la

hiérarchie, la forme de l'organisation, la structure d'exécution du contrat (*governance structure*) (Williamson 1975, Brehens 1985, Schenk 1988, Menard 1990).

En l'appliquant à la question de l'innovation organisationnelle (le changement organisationnel), Williamson peut déduire de ce modèle des principes simples d'efficacité organisationnelle : "La présomption normale selon laquelle les transactions récurrentes sur des biens et services technologiquement séparables sont efficacement médiatisées par des contrats marchands autonomes s'affaiblit progressivement à mesure que la spécificité des actifs s'accroît" (Williamson 1981 p.1548 ⁷).

Plus généralement, l'émergence de la firme comme arrangement institutionnel pour économiser les coûts de transaction est interprétée comme le produit de la sélection de la procédure la moins coûteuse parmi les différents types de coordination. Il y a donc rationalité d'institutions considérées comme anti-concurrentielles par la théorie économique traditionnelle, la grande firme. "Comme économiser les coûts de transaction est socialement estimable, dit-il, il s'en suit que la firme moderne sert des objectifs économiques positifs" (Williamson 1981 p.1538 ⁸).

Williamson démontre ainsi, l'efficacité sociale de modes de coordination absents du cadre de la théorie standard, il intègre l'institution comme composante fondamentale de l'analyse économique.

Ce modèle se revendique, par conséquent, comme une rupture par rapport à l'économie néo-classique. Mais cette rupture touche t-elle aussi la conception de la catégorie analytique qu'est l'institution, du point de vue des enjeux pour la Science Economique ?

2.2 Le traitement des institutions dans le modèle de Williamson : rupture ou extension de la conception standard des institutions ?

Le traitement standard des institutions a été caractérisé par une conception rationaliste des comportements et une conception statique des structures sociales, dont le marché, représente, au fond, l'unique modalité.

L'apport original de Williamson vise à combler l'absence de statut théorique pour l'entreprise, qui est faible dans le modèle d'équilibre partiel (puisque ce rôle est réduit à la fonction de production et dont l'objectif de maximisation du profit ne distingue pas

⁷ "The normal presumption that recurring transactions for technologically separable goods and services will be efficiently mediated by autonomous market contracting is progressively weakened as asset specificity increase".

⁸ "Since transaction-cost economizing is socially valued, it follows that the modern corporation serves affirmative economic purposes".

substantiellement la firme de l'individu) et inexistant dans le modèle d'équilibre général. Ce faisant, Williamson procède-t-il à une endogénéisation des institutions au sein de l'économie par opposition à la conception qui limite son champ aux mécanismes abstraits du marché ?

Dans le modèle de Williamson, la référence aux institutions ne se pose pas analytiquement en négatif par rapport au marché (même s'il s'agit de deux formes alternatives de structures de coordination). Le marché reste le mode d'allocation de référence par rapport auquel la nature de la firme est définie : "Au commencement, pour ainsi dire, étaient les marchés" (Williamson 1981 p. 1547⁹). Par rapport à ce point de départ théorique, Williamson cherche à saisir la spécificité des objectifs servis par les modes d'organisation hiérarchique. Ces modes d'organisation hiérarchique, ces organisations, ces institutions (ces expressions sont indifféremment utilisées par Williamson), Williamson les considère-t-il comme des entités collectives dont les motifs doivent être différenciés de ceux de l'individu rationnel auquel la firme est réduite par la théorie standard ? La conception williamsonienne des comportements fait-elle une place à une théorie spécifique des comportements collectifs ?

La théorie des coûts de transaction repose sur deux hypothèses comportementales relatives à la rationalité et à la motivation individuelle : la rationalité limitée et l'opportunisme (Williamson 1981 p.1545). L'individu type, tel que Williamson le conçoit, est "moins compétent et moins honnête" que l'homo-oeconomicus.

Williamson distingue trois conceptions reposant sur des degrés de rationalité différents : (1) une conception "forte" de la rationalité qui correspond à l'hypothèse de maximisation néo-classique ; (2) une conception "faible ou organique" de la rationalité qui dénie, en fait, aux individus isolés la capacité d'adapter leurs moyens à leurs fins et que Williamson attribue aux théories évolutionnistes et à l'école autrichienne ; (3) enfin une conception "moyenne" (*semi-strong*) de la rationalité qui considère la pensée comme une ressource rare et que recouvre le concept de rationalité limitée de Simon. C'est cette dernière configuration qui est adoptée par Williamson, pour lequel les limites cognitives de l'individu sont un facteur majeur d'incertitude (Williamson 1981 p.1545, 1987b).

De même, Williamson distingue les différentes conceptions associées au degré de motivation ou d'intérêt attribué à la psychologie individuelle : (1) la conception reposant sur une forme "faible" de l'intérêt individuel est catégoriquement rejetée par Williamson pour lequel l'obéissance est une pure fiction ; (2) la conception "médiane"

⁹ "In the beginning, so to speak, there were markets".

de la motivation humaine est celle de "la recherche ouverte de l'intérêt personnel" telle qu'elle se présente dans la théorie orthodoxe qui, pour Williamson, pêche par sa négligence des comportements de déviance pouvant intervenir après les choix déclarés. Il adopte, pour sa part, (3) une conception "forte" de l'intérêt personnel qu'il qualifie d'opportunisme et selon laquelle les individus font usage de ruse pour tourner les asymétries d'information à leur avantage (Williamson 1981 p.1545, 1987b). "L'opportunisme, dit-il, étend significativement l'hypothèse habituelle de quête de l'intérêt individuel pour prendre en considération la recherche de l'intérêt individuel par la ruse" (Williamson 1981 p.1545 ¹⁰).

Il découle de cette conception des comportements que Williamson, bien qu'il exprime la velléité d'endogénéiser le phénomène social qu'est l'organisation (ou l'institution), ramène ce phénomène à une explication en termes de théorie de l'action individuelle. D'ailleurs, sa conception des comportements, quoique plus sophistiquée, diffère peu sur le fond des présupposés utilitaristes de la théorie standard. Du point de vue de Hodgson, Williamson revendique la théorie comportementale de Simon (*behaviorism*) mais n'en adopte pas les implications hétérodoxes (Hodgson 1989a, 1991). Il n'exploite pas, en effet, la notion simonienne de recherche d'un niveau de satisfaction (*satisficing*) comme moteur alternatif à la rationalité des actions et des choix, mais, comme il le dit, une version forte de l'intérêt individuel .

Cependant, la question de la rationalité ne concerne pas seulement les mobiles mais surtout les moyens pour les atteindre (les capacités cognitives ou computationnelles des êtres humains). Dans cette perspective et bien qu'il invoque la rationalité limitée au titre d'une prise en compte de l'incertitude, le calcul des coûts de transaction renvoie bien à la capacité de minimiser (qui n'est qu'une autre façon de maximiser). C'est bien un calcul rationnel qui préside l'arbitrage entre "faire et faire faire" (*make or buy*), entre la firme et le marché. Williamson le reconnaît lui-même : "L'évaluation des structures alternatives de direction en termes de capacité à économiser la rationalité limitée en protégeant simultanément les transactions contre l'opportunisme, dit-il, n'est pas incompatible avec l'impératif de maximisation du profit mais part d'un point de vue différent" (Williamson 1981 p.1546).

Finalement, sous l'angle de la conception des comportements, Williamson propose une endogénéisation des institutions qui n'est pas en opposition avec le cadre explicatif de la théorie standard.

¹⁰ "Opportunism effectively extends the usual assumption of self-interest seeking to make allowance for self-interest seeking with guile".

Comment Williamson envisage-t-il, par conséquent, le changement institutionnel ?

La théorie transactionnelle a pour vocation d'aborder les phénomènes d'un autre point de vue que de celui de l'équilibre. Certains titres d'articles, tel "The modern corporation : origine, evolution, attributes" (Williamson 1981) ou même d'un des ouvrages majeur de Williamson, *The economic institutions of capitalism* (Williamson 1987a), marquent l'intérêt de Williamson pour la dynamique institutionnelle. Son interprétation en matière d'histoire de la firme (*business history*) vise à démontrer la capacité explicative de la théorie transactionnelle en matière de changement institutionnel. Selon lui, l'innovation institutionnelle qu'est la grande firme capitaliste (la corporation) ne répond pas à des objectifs stratégiques en matière de contrôle des marchés (ou à des objectifs anti-concurrentiels) mais à une logique d'économie des coûts de transaction ¹¹. Cette interprétation justifie, d'ailleurs, le contenu normatif de la théorie des coûts de transactions en matière de politique économique qui consiste en une critique des fondements analytiques des politiques anti-trust.

Il s'en suit que Williamson interprète cette évolution historique de la prépondérance de la coordination marchande vers la prédominance de la coordination hiérarchique comme efficiente du point de vue de l'intérêt général. Sur le long terme, la marche du capitalisme, caractérisée par la dynamique de l'innovation organisationnelle, constitue une réponse rationnelle aux contraintes d'optimisation, comme la firme est une réponse délibérée et contractuelle aux imperfections du marché (Andersen/Bregm 1990). La conception de l'histoire chez Williamson ne correspond pas à une intégration de matériaux socio-historiques à l'analyse économique mais à une véritable interprétation de l'histoire économique et des institutions économiques à la lumière de la loi formelle et simple ¹² de l'économie des coûts de transaction.

La théorie transactionnelle de Williamson procède bien à une endogénéisation des institutions à l'analyse économique. Cependant, la nature, la structure ainsi que le changement d'état des institutions sont expliqués par la rationalité des choix (rationalité individuelle et rationalité sociale se recouvrent), autrement dit, cette endogénéisation se fait dans le cadre même du paradigme néo-classique.

¹¹ "These views have spilled over and influenced thinking about the modern corporation as an economizing, rather than mainly a monopolizing, entity" (Williamson 1981 p.1542).

¹² Williamson ne prétend pas que la loi de l'économie des coûts de transaction soit l'unique moteur des transformations historico-institutionnelles, cependant il affirme qu'elle en est le moteur essentiel. "I submit that the modern corporation is mainly to be understood as the product of a series of organisational innovations that have had the purpose and effect to economizing on transaction costs" (Williamson 1981 p.1537).

Williamson, au fond, ne rompt pas avec un certain nombre de postulats fondamentalement néo-classiques. Guerrien considère que l'ancrage dans le modèle néo-classique peut se manifester selon deux modes :

(1) son application pure et simple "en tout point et en tout lieu" à des domaines nouveaux comme la famille, le politique ou l'histoire (c'est le cas de certains travaux d'auteurs affiliés à la N.E.I. dont North et Thomas pour l'histoire) ;

(2) l'explication de la diversité des situations historiques et institutionnelles à partir des lacunes et imperfections du modèle. C'est au second mode que répond la théorie des coûts de transaction (Guerrien 1990).

Ce que Guerrien appelle le "constructivisme" et Rutherford le "réductionnisme" de Williamson correspond à une pré-conception où les institutions (les organisations) et, plus généralement, les phénomènes sociaux peuvent être expliqués (construits) à partir d'une théorie de l'action individuelle (Guerrien 1990, Rutherford 1989).

La théorie contemporaine des institutions, abordée sous l'angle du paradigme de la loi de l'économie des coûts de transaction de O.E. Williamson, manifeste une extension de la conception standard par le biais de l'endogénéisation des institutions, plus qu'une rupture du cadre épistémologique par une prise en compte des interactions entre phénomènes sociaux et phénomènes économiques. La théorie transactionnelle de Williamson "explique" les institutions par une loi économique simple ; il ne s'agit pas d'enrichir l'analyse économique en cherchant à déterminer la nature de l'influence de phénomènes sociaux. De plus, ces phénomènes - du moins ceux pris en compte par le modèle williamsonien, c'est-à-dire les organisations - n'ont pas de spécificité propre par rapport aux individus, pas plus qu'il n'ont de nature proprement collective.

On peut donc envisager une endogénéisation des institutions à l'analyse économique sur une base épistémologique tout à fait différente.

Cette entreprise a constitué le "fer de lance" théorique d'un courant de pensée américain qui eut son heure de gloire académique, avant le triomphe de la macro-économie keynesienne, dans les années 1920 et 1930 : l'Economie Institutionnaliste (*Institutional Economics*). A partir d'un certain nombre de préoccupations d'ordre général que l'on retrouve dans la théorie contemporaine des institutions, l'ancienne Economie Institutionnaliste a développé, cependant, une approche radicalement différente par rapport à la conception standard des institutions. C'est dans un retour à l'ancienne économie des institutions - qu'une certaine littérature récente en histoire de la pensée économique qualifie désormais de *Old Institutional Economics* (O.I.E.) pour la différencier de la N.E.I. (Hodgson 1989a et 1991, Hutchison 1984, Langlois 1989,

Perlman 1992, Rutherford 1989) - que l'on peut espérer trouver un fondement pour une intégration plus substantielle de la composante institutionnelle à l'analyse économique.

3. Justification d'un retour aux apports de l'ancienne Economie institutionnaliste.

Le portrait de l'Economie institutionnaliste américaine du début du siècle peut être saisi au travers des quelques caractères suivants : (1) une influence marquée de l'Ecole Historique allemande ; (2) la production d'une critique à l'égard de l'Economie dominante et plus particulièrement de ses manifestations marginalistes (rejet des conceptions utilitaristes du comportement économique, des préoccupations en termes de définition des conditions d'équilibre pour les phénomènes économiques, des représentations naturalistes et automatistes pour les phénomènes économiques et enfin des raisonnements logico-déductifs comme méthode des sciences dans les domaines sociaux) ; (3) l'érection d'objets de recherche considérés alors comme exogènes par l'Economie académique, des éléments "impurs" qui manifestent l'écart entre la théorie pure et la réalité, des institutions économiques du capitalisme industriel occidental comme sujets d'investigation privilégiés pour l'Economie Politique moderne.

Ce courant de pensée a été à l'origine du développement de travaux d'économie appliquée et d'économie statistique, en particulier dans le cadre du *National Bureau of Economic Research* fondé en 1920 par W.C. Mitchell, où la sensibilité institutionnaliste fut largement représentée. Cependant, l'abandon progressif du terrain théorique qu'avaient investi les précurseurs du courant, T.Veblen et J.R.Commons, a conduit l'Economie institutionnaliste dans une "dérive empirique". Cette orientation a contribué à marquer toute volonté d'intégrer une approche en termes d'institution du sceau de l'empirisme, comme ce fut, préalablement le cas pour l'historicisme.

Après avoir bénéficié d'une certaine renommée, l'institutionnalisme a régressé au sein d'un contexte académique peu à peu dominé par la macro-économie keynésienne, le raffinement mathématique du modèle walrasien, la théorie des jeux et, en amont, par le modèle épistémologique de Popper et la méthodologie "positive" de Friedman (Adair 1991).

C'est à partir des années soixante-dix que s'est manifesté un renouveau explicite de l'intérêt pour l'analyse des institutions, particulièrement à travers les problématiques

propres à la Nouvelle Economie Institutionnelle ¹³. Pourtant, ce courant revendique peu sa filiation avec l'institutionnalisme américain des années 1920-1930. Si l'on s'en tient à ce que Williamson évoque de ses prédécesseurs (Williamson 1975, 1985), son diagnostic sur la valeur de leurs apports est catégorique : "les institutionnalistes américains, écrit-il, se sont perdus dans la critique méthodologique sans produire de théorie" (Williamson 1975). Seul Commons bénéficie d'une appréciation plus clémente, Williamson considérant que son analyse contient "un embryon de théorie" (Williamson 1975). Il est vrai qu'il lui emprunte le concept de "transaction" et le suit dans le choix d'en faire l'unité fondamentale d'analyse pour l'Economie institutionnelle (Williamson 1981 p.1543).

Il reste qu'à partir de certaines questions communes aux deux formes d'institutionnalisme, l'ancien institutionnalisme apporte des réponses différentes desquelles il émerge que, comme le dit Hodgson, l'institution se voit conférer un statut de "substance" par rapport au statut de "frontière" (entre marché et hiérarchie) que lui accorde la N.E.I. dans l'analyse économique (Hodgson 1988).

3.1. Convergence des questions et divergences du traitement du concept d'institution entre l'ancienne et la nouvelle théorie des institutions.

Avec la transformation du capitalisme intervenue vers la fin du siècle précédent, aux Etats-Unis, l'entreprise individuelle - qui pouvait jusqu'alors être associée à une conception atomiste de l'agent économique (l'entrepreneur) et constituer l'unité élémentaire d'un ensemble coordonné par le mécanisme du marché - nécessite désormais d'être analysée avec des représentations et des outils nouveaux. Le processus d'intégration de fonctions économiques a entraîné une transformation de la structure de

¹³ On a précédemment suggéré que la N.E.I. présente une perspective méthodologique bien différente de celle de la O.I.E. Il faut cependant souligner que la N.E.I. coexiste avec un autre courant institutionnaliste (le néo-institutionnalisme) garant de la tradition des années vingt et trente. L'auteur le plus représentatif de cette tendance est G.M. Hodgson (Hodgson 1988). Les intérêts de ce courant sont bien représentés dans le *Journal of Economic Issues* et dans les travaux présentés par l'*European Association for Evolutionary Political Economy*. Cette coexistence provoque une grande confusion, car le terme *institutional economics* désigne indifféremment l'un et l'autre de ces courants fondamentalement antithétiques. A la rigueur, une terminologie différente pourrait clarifier cet amalgame, en réservant le terme d'institutionnalisme aux héritiers intellectuels de Veblen et Commons, et en qualifiant d'économie transactionnelle le courant proche de Williamson. La configuration de l'économie contemporaine des institutions peut néanmoins être schématisée en référence aux fondements de ses différents constituants : la N.E.I. œuvre au développement du programme de recherche néo-classique, en intégrant des apports dissidents (de Arrow, Knight, Simon voire même de Commons). Le courant néo-institutionnaliste, quant à lui, développe le programme des anciens institutionnalistes agrémenté des mêmes avancées dissidentes, mais dans une perspective plus réformatrice vis-à-vis des présupposés néo-classiques. Il reste que certains auteurs de sensibilité néo-institutionnaliste, cherchent à établir une connexion avec le programme néo-classique d'analyse des institutions en utilisant le concept de "l'individualisme institutionnel" forgé par l'épistémologue Agassi (Agassi 1975).

l'entreprise et, au fond, de son identité. Cette identité qui pouvait, dans un contexte d'entreprise artisanale ou de petite taille, être associée au comportement d'un individu médiatisé par des opérations économiques, s'apparente maintenant à une forme sociale complexe dont le fonctionnement échappe à une direction proprement individuelle et dont la durée de vie est indépendante de celle des membres qui la composent.

Cette transformation et cette complexité, dont les précurseurs de l'Economie institutionnaliste sont les témoins, justifient leur intérêt pour les formes réelles des structures économiques. Aussi, ils considèrent "la corporation" comme la manifestation organisationnelle majeure de l'instance principale de création de la richesse dans le système économique capitaliste : l'institution de "l'entreprise d'affaires" (*Business enterprise*).

Les deux institutionnalismes, ancien et nouveau, considèrent que l'entreprise ne peut plus être conceptualisée comme une fonction de production ou une conscience individuelle, l'un (l'ancien), en vertu de l'irréalisme historique de cette représentation, l'autre (le nouveau) en raison de l'irréalisme théorique des propriétés attribuées au marché. Cependant, cette prise en considération de l'entreprise recouvre des conceptualisations inconciliables de la notion d'institution et des perspectives différentes en matières de représentation de la dynamique institutionnelle.

Dans le modèle de Williamson, l'institution est conçue comme une configuration optimale (compte tenu des coûts de transaction) de contrats, c'est-à-dire d'accords volontairement agréés entre des individus. Dans le cas de la firme, la nature des contrats diffère des accords d'échange marchand, ils sont centralisés par un agent vulnérable aux asymétries d'information et contiennent des clauses propres à le garantir contre l'opportunisme de ses partenaires.

Pour les anciens institutionnalistes, l'institution est un ensemble de représentations, de routines, de règles (morales, sociales ou juridiques) et de modalités de résolution des conflits qui confèrent une certaine identité à une forme sociale ou une organisation et qui homogénéisent les comportements propres à cette organisation.

A une conception de la firme comme réseau de contrats, répond une conception de l'entreprise comme structure dont l'identité est marquée par un réseau de règles (les *trans-actions* de Commons). Si les contrats sont volontairement conclus (et conformément au calcul des intérêts privés), les règles sont, au mieux, le produit d'une négociation mais sont, plus souvent, imposées par le pouvoir et acceptées par l'habitude et la coutume.

Ces conceptions reposent sur des relations analytiques inverses entre comportements individuels et formes ou structures sociales. La nouvelle théorie des institutions considère que celles-ci peuvent être expliquées par les actions individuelles (motivées par le calcul de minimisation des coûts de transaction) agrégées par les contrats. L'ancienne théorie des institutions les caractérise par un ensemble de principes (règles, habitudes, routines) qui harmonise les comportements individuels (*ex-ante* par des représentations, des valeurs ou des réflexes comportementaux liés aux habitudes et aux routines ; *ex post* par des modalités de résolution des conflits).

En termes de méthode d'analyse économique, la première configuration (l'analyse transactionnelle) se fixe comme objectif de valider une loi économique de constitution des formes institutionnelles (la loi de minimisation des coûts de transaction), loi fondée sur des présupposés psychologiques et comportementaux donnés (l'égoïsme rusé et la rationalité limitée). La seconde configuration se propose de comprendre les phénomènes économiques du point de vue des comportements collectifs. Ces comportements ne peuvent être appréhendés que par une référence précise aux institutions qui en déterminent les principes, les modalités et les objectifs. Cette divergence dans l'approche conceptuelle des institutions se reconduit dans la conception de la dynamique institutionnelle.

Si les règles, les coutumes, les habitudes - qui constituent l'identité des institutions - forment les décisions et les comportements, les phénomènes qui leur sont associés changent, varient, selon le contexte culturel (ou spatial) et historique (ou temporel). En revanche, si les comportements sont donnés *a priori*, il existe des lois économiques qui leur sont par conséquent associées. Ces lois impriment une certaine récurrence aux phénomènes, récurrence incompatible avec une conception plus relativiste des phénomènes économiques.

Dans le cadre analytique de la N.E.I., le changement institutionnel est la conséquence dynamique des contraintes d'optimisation. Les comportements étant donnés, ces contraintes d'optimisation sont définies par des éléments exogènes au modèle, comme la "spécificité des actifs" (Englander 1980). Cependant, sur le long terme, la N.E.I. développe une conception que Veblen n'aurait pas hésité à qualifier de "téléologique" du changement institutionnel. L'évolution des formes institutionnelles est, en effet, déterminée par le critère d'efficacité. Pour les anciens institutionnalistes, l'efficacité ne peut constituer un critère absolu - conformément à la position relativiste évoquée plus haut -. L'efficacité est, au contraire, relative aux critères d'évaluation (ou aux valeurs) qui participent à la définition de l'identité d'une institution. Par conséquent, on ne peut

juger de l'efficacité qu'à partir de situations observées de modalités d'évaluation dans des institutions délimitées.

Là encore, les deux institutionnalismes parviennent à des enchaînements de causalité inverses : pour la N.E.I., c'est la valeur (l'efficacité, selon le critère fixe et universel du *minima* des coûts de transaction) qui justifie la forme et le changement organisationnels ; pour les "anciens", c'est la nature de l'institution qui renseigne sur le critère d'évaluation. Pour Williamson, la démarche de la N.E.I., en accord avec l'épistémologie économique définie par Friedman, consiste à déterminer les conditions d'application de la loi de "l'économie des coûts de transactions" et d'en tester la capacité de prédiction sur les formes institutionnelles (Williamson 1975, 1985). La démarche de l'ancien institutionnalisme marque une volonté plus "réaliste" d'étudier les ressorts de la dynamique institutionnelle d'un système économique concret, et spécialement, du système capitaliste américain et de ses institutions caractéristiques.

Au total, il en résulte que le statut de l'institution est plus fort dans l'ancienne analyse institutionnaliste - plus substantiel - car l'institution constitue une catégorie conceptuelle causale des phénomènes économiques *via* les comportements et les actions. Pour la Nouvelle Economie Institutionnelle, l'institution n'a, paradoxalement, pas un statut aussi déterminant puisqu'elle est, au contraire, une variable expliquée du modèle tandis que la référence au marché et aux comportements individuels est d'une capacité explicative majeure. Dans le modèle transactionnel, l'endogénéisation des institutions prend place dans un cadre d'analyse qui, malgré un certain nombre de réformes, reste attaché aux présupposés néo-classiques. A la question de l'articulation entre facteurs sociaux et phénomènes économiques - dont le concept d'institution constitue l'un des enjeux -, la N.E.I. répond par l'application d'une loi d'essence strictement économique et individualiste à l'explication des structures sociales.

Comme l'écrit Langlois, "il serait (...) exact de dire que l'institutionnalisme moderne reflète moins les idées des premiers institutionnalistes que ceux de leurs opposants" (Langlois 1987). Le retour aux "anciens" peut se justifier par le caractère spécifique de leur approche de la question des institutions et, en particulier, dans leur volonté de préserver la nature proprement sociale de l'institution. Par opposition à la démarche de la N.E.I. qui reste axiomatique, celle des "anciens" paraît plus réaliste : l'analyse de situations précises, historiquement situées, constitue le préalable à toute généralisation et toute théorisation. Ainsi, l'analyse du système économique capitaliste américain constitue cette référence à un contexte institutionnel observé.

La théorie institutionnaliste ancienne (que certains qualifient de "véritable" Economie institutionnaliste, cf. Mayhew/Walter 1991) s'appuie, ainsi, sur une analyse du

capitalisme dont ce travail se fixe de restituer les caractères et les fondements - c'est-à-dire les présupposés et les justifications.

3.2. Les fondements de l'analyse institutionnaliste de la dynamique du capitalisme : présentation et justification de la démarche adoptée.

La pensée institutionnaliste non néo-classique n'est pas le fait d'une école bien circonscrite mais transite par plusieurs générations d'auteurs. A partir de T. Veblen, puis de la tendance "empirique" développée au N.B.E.R , en passant par le plus fameux des auteurs dits institutionnalistes (Galbraith) ce qui pourrait s'apparenter à une sensibilité plus qu'à un corpus bien défini s'est transmis jusqu'à aujourd'hui. En effet, un retour à cette tradition s'est affirmé depuis le début des années soixante-dix avec le "néo-institutionnalisme" (cf. note 13).

Cependant, les préoccupations plus spécifiquement théoriques doivent, initialement, beaucoup à deux auteurs qui ont développé des perspectives différentes : T. Veblen et J.R.Commons. C'est à leurs conceptions que nous identifions le contenu de l'analyse institutionnaliste, d'abord en raison de la dimension théorique mais aussi parce qu'ils sont les fondateurs de cette sensibilité américaine.

Les deux œuvres furent élaborées indépendamment et celle de Commons postérieurement à celle de Veblen. Mais, Commons ne s'inscrit pas dans une tradition veblenienne comme d'autres institutionnalistes, surtout Ayres et Galbraith, le feront après lui.

Cette double origine pose la question de l'homogénéité d'un courant institutionnaliste.

Cette cohérence ne fait pas, aujourd'hui encore, l'unanimité. Certains estiment, au contraire, qu'une fracture marque l'approche institutionnaliste et qu'elle provient du caractère incompatible des principes fondateurs élaborés par Veblen et Commons.

L'unité d'un système cohérent constitué des apports conjoints des deux théoriciens fondateurs est cependant une condition cruciale de l'intérêt et de la pérennité d'un courant dont les assises académiques sont très fragiles, en particulier parce qu'il trouble le découpage traditionnel des domaines au sein des sciences de l'homme.

Cet enjeu soutend les deux premiers chapitres de la thèse, à l'issue desquels on aura présenté les outils conceptuels originaux d'une pensée institutionnaliste homogénéisée suite à la confrontation et la réconciliation de fondements dont l'irréductibilité ne s'avère que de surface. Ces outils conceptuels originaux sont : (1) une théorie des comportements en rupture avec les hypothèses utilitaristes et individualistes qui marquent encore les représentations dans les théories économiques standards ; (2) une

théorie dite dichotomique des institutions ou théorie conflictuelle de la dynamique institutionnelle ; (3) ces deux dimensions précipitent en une conception évolutionniste de la Science Economique.

Une fois cette homogénéité des fondement d'une pensée institutionnaliste établie, elle peut être "appliquée" - dans une troisième partie - à un "objet" : la dynamique du capitalisme américain de la fin du dix-neuvième siècle et du début du vingtième siècle (la crise des années trente est exclue ¹⁴). Cet "objet" peut lui-même être justifié par un retour sur des aspects de méthodologie institutionnaliste qui conduisent à dégager une perspective relativiste (contre l'universalisme des lois économiques) où les éléments historiques tiennent une place particulièrement importante.

L'ordre retenu de la démarche se structure en trois parties :

- La première partie est consacrée à la restitution de la pensée de Veblen qui est non seulement un des fondateurs mais aussi le précurseur de l'institutionnalisme américain. La présentation de cette œuvre a été isolée afin de rendre compte du caractère systémique de ses diverses dimensions négatives (ou critiques) et positives (ou constructives). Il apparaît que c'est à partir de ce système analytique que peuvent être dégagées les catégories originales qui distinguent la pensée institutionnaliste des autres corpus théoriques de l'Economie : une théorie institutionnaliste des comportements individuels et sociaux ; une analyse dichotomique des institutions basée sur la dynamique des comportements et des structures ; une volonté de réformer le caractère statique de la Science Economique dans la voie de l'évolutionnisme.

- La seconde partie a pour objectif d'homogénéiser les approches institutionnalistes de Veblen et Commons afin de fonder l'unité de concepts spécifiquement institutionnalistes. Une analyse préalable de l'œuvre théorique très originale et très structurée de Commons (largement élaborée indépendamment de l'influence de son prédécesseur) permet de discuter de sa compatibilité avec les catégories analytiques retenues dans l'institutionnalisme de Veblen. Leur confrontation se résout par le caractère homogène des fondements qui prédomine finalement dans l'analyse institutionnaliste. Reste que la spécificité de la conception de Commons qui tient à l'importance qu'il accorde aux interactions entre les procès juridique et économique est d'un apport majeur à la théorie institutionnaliste.

- La troisième partie présente une perspective institutionnaliste de l'analyse du capitalisme. Cette analyse est d'abord restituée du point de vue méthodologique. Ce point de vue confère à l'histoire un double statut de matériau initial permettant de forger

¹⁴ Veblen disparaît en 1929.

des outils réalistes d'analyse et de point d'application pour tester ces outils. Mais le relativisme associé à cette méthode n'est pas synonyme "d'une histoire en miette", selon l'expression de Dosse ¹⁵, mais plutôt d'une conception plus souple des lois de développement économique. La volonté d'analyser le système économique réel se traduit par une distinction entre une économie de marché qui renvoie à un concept abstrait, voire idéal, et l'économie capitaliste. L'analyse du système capitaliste, comme le préconise une perspective institutionnaliste, est abordée sous l'angle de son institution majeure, la corporation ou "entreprise d'affaires". Le recours à des travaux d'historiens du capitalisme américain permet, en outre de "tester" les analyses institutionnalistes.

¹⁵ Dosse (F.) L'histoire en miette, La Découverte, 1986 ; cité par Guerrien, 1990.